

## SOCIÉTÉ

# Laïcité : trente conflits répertoriés par jour à l'école

Si le nombre d'incidents relevés par les profs est stable, certains observent une « radicalisation des pratiques religieuses ».

CAROLINE BEYER ET MARIE-ESTELLE PECH

**LAÏCITÉ** La plateforme d'appels créée fin mai par le ministère de l'Éducation nationale reçoit pas moins de 30 appels par jour d'enseignants en quête d'aide et de conseils pour des questions relatives à la laïcité et aux conflits liés à la religion. Dans l'entourage de Jean-Michel Blanquer, on assure que ces professionnels sont écoutés, orientés et pris en charge dans les 24 heures. Dans ce contexte, le contenu d'une note de synthèse annuelle des renseignements territoriaux, datée de juillet et révélée mardi par Europe 1, n'étonne guère au ministère. Comme d'autres avant celle-ci, la note de quelques pages signale des cas de communautarisme musulman dans les établissements scolaires, en insistant sur le fait que ces cas sont stables. « Les motifs sont de plus en plus inquiétants », estime en revanche la radio, qui prend l'exemple d'élèves refusant d'avoir cours dans une classe comportant du mobilier rouge, jugé « haram », autrement dit interdit par le Coran.

## Mêmes sujets d'opposition depuis vingt ans

Selon la note, certains enfants refusent de dessiner des représentations humaines. D'autres se bouchent les oreilles quand on passe de la musique, et de jeunes garçons refusent de donner la main à une petite fille. Les enfants pratiquent le ramadan de plus en plus jeunes. « À Troyes, des élèves de sixième ont refusé d'aller à la piscine avec leur classe, de peur de "boire la tasse et de casser leur jeûne" », rapporte la radio. Il est aussi question d'élèves musulmans insultés par d'autres enfants musulmans quand ils mangent des produits qui ne sont pas halal... Le rectorat de Strasbourg a en revanche formellement démenti l'histoire d'un tournoi de foot annulé pour des considérations religieuses. Il s'agissait en réalité d'une annulation liée au désir d'un élève juge-arbitre de se consacrer à la préparation du bac, ex-

plique le ministère, qui vérifiait, mardi soir, quelques cas rapportés « que nous ne connaissons pas ».

« Cette note des renseignements généraux ne relève rien de nouveau sur le sujet du communautarisme dans les écoles. C'est toujours un incident par-ci par-là. Néanmoins, j'observe une radicalisation des pratiques religieuses », observe Iannis Roder, professeur d'histoire-géographie en éducation prioritaire renfor-

cée (Rep+). On ne peut pas parler d'offensive politico-religieuse, « mais de développement de pratiques rigoristes », poursuit l'enseignant, qui, en 2002, fut l'un des coauteurs de l'ouvrage *Les Territoires perdus de la République*, mettant au jour le racisme, l'antisémitisme et le sexisme dans certaines banlieues. Et de raconter cette récente sortie scolaire avec 50 collégiens, parmi lesquels 35 ont refusé de manger du

poulet parce qu'il n'était pas halal. « Au moment du ramadan, depuis trois ans, quelques élèves refusent d'écouter de la musique et de franchir la porte du cours d'éducation musicale. Je n'avais jamais observé cela auparavant, poursuit Iannis Roder. Ce n'est pas anodin. Manger halal, c'est ce que dit la Mosquée de Paris. Ne pas écouter de musique, c'est ce que dit Daech. » Pour autant, « ces gamins ne sont pas "radicalisés" ou salafistes. Ils

sont davantage dans un conformisme, une appartenance à un groupe majoritaire », estime l'enseignant. Pour le reste, l'enseignant est toujours confronté aux mêmes sujets d'opposition depuis vingt ans. Des gamins qui remettent en question les idées des Lumières et de Voltaire, ceux qui expliquent que « Oui, la mer s'est ouverte devant Moïse » et qui, plus généralement, « confondent croyance et fait historique ». ■



Les élèves de la cantine de l'école de La Meinau, à Nancy, peuvent choisir un repas standard, sans porc, halal ou végétarien

ALEXANDRE MARCHI/PHOTOPORZ/EST-REPUBLICAIN/MAXPPP

## À Rennes, le burkini sème la zizanie

STÉPHANE KOVACS @KovacsSt

C'est une tenue de bain. Nike en fait, Adidas en fait. On ne peut pas le refuser. Plus on veut l'interdire, plus les femmes vont s'acheter des burkinis par défiance. Elles sont 6 aujourd'hui, elles seront 600 demain!

MUSTAPHA LAABID, DÉPUTÉ LREM

« ÉTENDARD d'un islam rétrograde » ou simple « effet de mode » ? Dans les piscines publiques et jusqu'au conseil municipal de Rennes, le burkini continue de créer des remous. Après l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> juillet, d'un nouveau règlement intérieur permettant aux femmes de venir avec ce vêtement couvrant, des usagers se sont émus de croiser une baigneuse en burkini dans une piscine municipale. Lundi soir, l'opposition de droite a demandé à la maire PS d'exprimer son « refus de laisser une idéologie incompatible avec nos valeurs gagner du terrain ». Mais pour Nathalie Appéré, « les seules règles qui prévalent en matière de bain sont l'hygiène et la sécurité ».

Pas question, pour la mairie, de céder à « des tentatives d'instrumentalisation politique » : « Comme dans n'importe quel équipement ou espace public, seuls les agents sont soumis à une obligation de neutralité, pas les usagers », assure-t-elle au Figaro. « La loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ne prévoit pas de police du vêtement », a d'ailleurs souligné Nathalie Appéré lors de

ce conseil municipal, selon *Ouest-France*. Sur la même ligne, les écologistes défendent « le droit de toutes et de tous à s'habiller selon leurs convictions » : pour la conseillère municipale Catherine Phalippou, une femme en burkini « veut se baigner ou se détendre. Les interprétations sur son endoctrinement, sa soumission, restent des projections ».

### « Tout sauf neutre »

Interrogé par *Le Télégramme*, le député LREM Mustapha Laabid acquiesce : « C'est une tenue de bain. Nike en fait, Adidas en fait. On ne peut pas le refuser. » Et « plus on veut l'interdire, plus les femmes vont s'acheter des burkinis par défiance, prévient-il. Elles sont 6 aujourd'hui, elles seront 600 demain ! » Plusieurs femmes l'auraient déjà contacté, affirmant vouloir se procurer des burkinis...

« Il ne faudrait donc plus discuter des problèmes, de peur qu'ils ne s'étendent », s'agace l'élu du groupe Mouvement radical (ex-PRG), Honoré Puil. Membre de la majorité rennaise, il estime cependant que le burkini est « tout sauf neutre ». Souhaitant « préciser notre règlement sous l'angle de la vision républicaine de l'égalité

femme-homme », il suggère un nouveau débat. Du côté des Républicains, en tout cas, on n'a pas dit son dernier mot. « On ne va pas reculer sur les valeurs de la République », promet Gurval Guiguen, conseiller municipal LR. Que dira-t-on à nos écolières qui se rendront demain à la piscine ? Qu'un foulard est interdit en classe mais qu'une combinaison confessionnelle est autorisée dans les bassins ? Ce sont à chaque fois les mêmes petits pas, les mêmes provocations. Entendons-nous les mises en garde de l'ancien ministre de l'Intérieur, qui évoque le risque d'une fracture communautaire ?

Pour le député du Vaucluse Julien Aubert, voilà « un excellent cas d'école ». Inutile d'invoquer la laïcité, clame le secrétaire général adjoint des Républicains, puisque « ce n'est pas un sujet religieux, mais politique : vous pouvez très bien pratiquer votre foi musulmane sans aller à la piscine en burkini ». Dans le but de « combattre l'envahissement culturel généré par cette idéologie qui considère que la hiérarchie des normes doit être différente », le président du mouvement Osez la France publiera dans les prochaines semaines un « livre tricolore » de propositions. ■

## ZOOM

### Universités : nouveaux blocages à Tolbiac et à Rennes 2

Le site parisien de Tolbiac, qui dépend de l'université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), lieu emblématique de la mobilisation contre la loi d'orientation et réussite des étudiants (ORE) au printemps dernier, a été temporairement bloqué mardi matin par une vingtaine de personnes. Des heurts ont éclaté et une étudiante a été légèrement blessée. Même chose à l'université de Rennes 2, occupée dans la matinée par une centaine d'étudiants au visage masqué, évacués par les gendarmes mobiles après des incidents. Ces blocages ont eu lieu dans le cadre de l'appel des syndicats à la grève mardi, dans toute la France, afin de protester contre la « destruction du modèle social » du gouvernement.

## EN BREF

### La prison avec sursis pour Booba et Kaaris

Le tribunal correctionnel de Créteil a condamné, mardi, les rappers Booba et Kaaris à 18 mois de prison avec sursis et 50 000 euros d'amende pour leur retentissante bagarre à l'aéroport d'Orly début août. Leurs proches, jugés en même temps pour cette rixe ayant impliqué onze personnes, ont écopé de peines allant jusqu'à douze mois de prison avec sursis.

### Abus sexuels dans l'Église : les sénateurs PS demandent la création d'une commission d'enquête

Le chef de file des sénateurs socialistes, Patrick Kanner, a annoncé mardi le dépôt d'une demande officielle pour la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les abus sexuels dans l'Église en France. « Nous voulons que les victimes puissent s'exprimer en toute indépendance », a expliqué M. Kanner sur RTL.

### Le neveu de Redoine Faïd mis en examen

Soupçonné d'avoir participé à l'évasion du braqueur multirécidiviste le 1<sup>er</sup> juillet, un neveu de Redoine Faïd a été écroué. Il est mis en examen notamment pour détournement d'aéronef, évasion, enlèvement et séquestration en bande organisée. Au total, neuf personnes

# Au procès Pastor, l'effet boomerang du témoignage de la brigadier-chef

L'avocat d'un accusé a fait citer la policière qui l'avait arrêté... et qui l'a accablé à la barre.



STÉPHANE DURAND-SOUFFLAND sdurandsouffland@lefigaro.fr ENVOYÉ SPÉCIAL À AIX-EN-PROVENCE

**JUSTICE** Quelle mouche a piqué l'avocat d'Abdelkader Belkhatir ? M<sup>e</sup> Olivier Lantelme a fait citer une policière pour évoquer la personnalité de son client. L'idée est en soi très originale car on sait ce que les policiers pensent généralement des individus qu'ils ont arrêtés pour leur implication présumée dans un double assassinat. Le brigadier-chef Corinne Bonnet se présente donc à la barre. Et entreprend, sans aucune animosité apparente, de saper la fragile défense de M. Belkhatir en racontant la garde à vue durant laquelle il a avoué sa participation aux faits. Et aussi mis en

gre. Il ne voyait qu'une chose, l'argent, il en avait les yeux qui brillaient. Il aurait pu tout arrêter, il savait qu'il y avait un projet de meurtre. C'est un maillon fort de cette entreprise criminelle. » M<sup>e</sup> Lantelme, on l'aura compris, soutient exactement l'inverse depuis l'ouverture des débats.

La partie civile adore tellement ce témoin qu'elle le chipe illico à la défense. La policière accable encore plus le box en répondant aux questions de M<sup>e</sup> Baudoux : « Celui qui a le mieux tiré son épingle du jeu, c'est M. Belkhatir. Il a pris 40 000 euros, peut-être plus. » L'avocat général Cortès en profite pour noter que l'accusé s'est servi dans l'enveloppe du commanditaire après le crime, donc en toute connaissance de cause sur la nature du contrat dont il prétend avoir igno-

(Hélène Pastor, milliardaire monégasque, et son chauffeur, Mohamed Darwich, NDLR). Avant, pendant et après, M. Belkhatir a été payé. Je l'ai très bien cerné, j'imagine que c'est dur pour lui d'être ici, aux assises. D'où sa ligne de défense : c'est plus facile de dire qu'il avait peur pour sa sœur et son beau-frère que "j'ai fait ça pour l'argent". »

Cités par la défense, de tels témoins sont de ceux qui mettraient les avocats généraux au chômage technique. Heureusement pour l'accusé, un autre témoin est venu mardi. Monique Lallier l'a élevé, avec sa fratrie, après que son père eut tué sa mère sous ses yeux. Elle raconte l'enfant de 5 ans qui n'arrivait ni à apprendre à compter ni à « réciter les jours de la semaine », le petit garçon traumatisé dont la mémoire avait été tellement violente qu'il voulait se dé-